



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/20
9 juin 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-neuvième réunion
Bangkok, 3 – 7 juillet 2017

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Ce document présente un aperçu des demandes émanant des agences bilatérales, et de l'admissibilité de ces demandes, compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale établi pour 2017. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui comprennent une analyse des demandes bilatérales, et une recommandation sur l'année d'affectation aux fins de la coopération bilatérale.

Aperçu

2. Au total, trois projets de coopération bilatérale d'un montant de 958 090 \$ US ont été soumis à l'examen de la 79^e réunion, ainsi qu'il est indiqué au tableau 1.

Tableau1. Projets de coopération bilatérale soumis à l'examen de la 79^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Financement requis (\$ US)	Coûts d'appui d'agence	Montant recommandé (\$ US)*
Allemagne	Île Maurice	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième tranche)	332 750	40 140	(1)
Allemagne	Namibie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième tranche)	270 000	32 700	(2)
Total			602 750	72 840	
Italie	Argentine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	250 000	32 500	(3)
Total			250 000	32 500	
Total général			852 750	105 340	

*Les observations et les recommandations du Secrétariat figurent dans les documents ci-après:

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/35.

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/37.

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/27.

Demande du Gouvernement de l'Allemagne

3. La valeur de cette demande (675 590 \$ US), compte tenu du montant net approuvé en 2015 et 2016¹, et des soldes pour un projet transféré à déduire après approbation lors de la 79^e réunion (5 961 \$ US), ne dépasse pas le seuil de 20 pour cent de l'allocation de l'Allemagne pour la période triennale 2015-2017 (8 659 025 \$ US).

Demande du Gouvernement de l'Italie

4. La valeur de cette demande (282 500 \$ US) ne dépasse pas le seuil de 20 pour cent de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2017 (1 797 850 \$ US).

Recommandations

5. Le Comité exécutif souhaitera peut-être demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 79^e réunion, comme suit :

- (a) le montant de XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence), sur le solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2015-2017; et
- (b) le montant de XX \$ US (y compris les frais d'appui d'agence), sur le solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2017.

¹ Le montant bilatéral de l'Allemagne approuvé en 2015 équivaut à 4 658 409 \$ US, et à 1 989 735 \$ US en 2016.